



PROTOCOLE SANITAIRE POUR LES COURS ADULTES DE GYMNASTIQUE

Mesures à appliquer par les adhérentes et adhérents de Vital'gym

Les Complexes, espaces, salles de sports des communes des Mureaux, Vernouillet et Verneuil sur Seine seront accessibles en septembre 2020 à tous les publics ET aux Associations, tout en observant des règles sanitaires strictes afin de protéger les usagers ainsi que le personnel.

VITAL'GYM utilise certaines infrastructures de ces communes mis à sa disposition pour certains créneaux horaires de la semaine (hors week ends, jours fériés et vacances scolaires).

Le Covid-19 est toujours actif et on constate une recrudescence des cas de contamination ces derniers temps.

C'est pourquoi VITAL'GYM doit se mettre en conformité avec les mesures en vigueur mises en place par les responsables de la Direction des sports de ces communes.

Pour les adhérentes et adhérents de Vital'gym et la Mairie :

Vous trouverez ci-dessous les **consignes à respecter** pour pouvoir accéder aux locaux :

- Entrée sur le site et dans la structure :
 - Venir avec son gel hydroalcoolique et son matériel personnel (matelas, bouteille d'eau, lests, élastique, baton...) ; faire préciser à l'animatrice le matériel à utiliser pour le cours suivant.
 - arriver avant l'heure prévue de la séance et attendre à l'extérieur du bâtiment, devant la porte d'entrée, que l'animatrice vienne vous chercher,
 - porter le masque en arrivant sur le site et dans les locaux, le retirer dans la salle au démarrage du cours,
 - respecter les gestes barrières et les distances entre personnes dans les locaux et dans la salle de cours,
 - désinfecter ses mains en entrant dans la salle,
 - retirer ses chaussures à l'entrée de la salle, ranger ses affaires dans un sac à déposer au plus près de l'entrée.
 - le Responsable de cours ou l'animatrice (si pas de Responsable de cours) fait le pointage des participantes et participants comme les saisons précédentes,
 - l'animatrice a son gel hydroalcoolique. Elle peut dépanner en cas de besoin une personne qui aurait oublié son flacon. Ceci doit demeurer l'exception.

- Séance :
 - Utiliser son matériel à la demande de l'animatrice,
 - Maintenir les distances règlementaires.
- Départ:
 - la séance s'arrête avant l'heure pour se préparer et quitter le bâtiment,
 - Remettre son masque,
 - Récupérer son matériel personnel,
 - Suivre l'animatrice qui doit accompagner son groupe à la sortie du bâtiment. Celle ci prend en charge les adhérentes et adhérents du cours suivant (si elle en a un) qui attendent leur tour à l'extérieur.

Remarques :

- Les vestiaires et les douches de la structure sont condamnés.
- Les adhérentes et adhérents ne doivent pas circuler dans les couloirs du bâtiment.

Nous vous conseillons, en votre qualité d'acteur du respect des règles sanitaires (guide du ministère), d'apporter vos propres lingettes en cas de besoin.

Le personnel de la commune ne pourra se substituer aux gestes et à la responsabilité de chacun. La présence de personnel communal n'est pas effective sur l'intégralité des créneaux horaires accordés aux différentes associations dont Vital'gym.

Nous vous remercions de bien respecter ces consignes pour la saison 2020-2021, ce qui devrait vous permettre de profiter pleinement de vos cours tout au long de la nouvelle saison. Leur non respect peut entraîner l'exclusion des personnes concernées.

Le référent Covid de Vital'gym est Hervé Duperray, le Président.

Pour le cas où une adhérente ou un adhérent présenterait des symptômes avérés du Covid, celle ci ou celui-ci, outre le fait que son médecin traitant informera de son côté l'ARS, devra dès que possible prévenir le Président de Vital'gym. Celui-ci informera le Responsable des Sports de la mairie d'une part et l'ensemble des membres du groupe auquel l'adhérente ou l'adhérent est intégré d'autre part.

Le pointage des membres du groupe en début de séance a donc toute son importance.

Hervé Duperray
Président de Vital'gym

3 Septembre 2020